

# PLAN DE COURS

*Gestion de la sécurité sur les chantiers*



2026



# TABLE DES MATIÈRES

## **SECTION - GESTION DE LA PRÉVENTION**

### **Module 1 - Connaître la CNESST**

---

*Présentation.*

---

*Expliquer la mission de la CNESST (Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail).*

---

*Comprendre la notion d'assureur public de la CNESST.*

---

*Connaître les notions d'harcèlement psychologique.*

---

*Maîtriser l'équité salariale.*

---

### **MODULE 2 – CONNAÎTRE LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT LA PRÉVENTION**

---

*Connaître la législation et la réglementation encadrant la prévention.*

---

*Comprendre le droit de refus.*

---

*Les principaux intervenants du programme de plan de garantie*

---

*Comprendre le retrait préventif.*

---

*Expliquer les obligations du travailleur et de l'employeur en vertu des articles 49, 50 et 51 de la LSST.*

---

*Maîtriser le programme de prévention.*

---

*Déterminer les produits dangereux.*

---

*Tenir un rapport d'accidents.*

---

*Identifier les responsabilités générales du maître d'oeuvre.*

---

*Découvrir les exigences du Code de sécurité pour les travaux de construction.*

---

*Coordonner l'utilisation des équipements énumérés au Règlement sur les pompes à béton et les mâts de distribution.*

---

*Comprendre les dispositions du Règlement sur le programme de prévention, relatives au chantier de construction.*

---

*Respecter les normes minimales de premiers secours et de premiers soins relatives au chantier de construction.*

---

*Comprendre les dispositions pénales relatives à la Loi sur la Santé et la Sécurité au Travail (LSST).*

---

*Comprendre l'obligation de la personne qui supervise un travail.*

---

*Transmettre l'avis d'ouverture et l'avis de fermeture de chantier.*

---

### **MODULE 3 – CONNAÎTRE LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT L'INSPECTION**

---

*Connaître le rôle et les pouvoirs de l'inspecteur de la CNESST.*

---

*Demander la révision et la contestation d'une décision d'un inspecteur de la CNESST.*

---

## **MODULE 4 – DÉLIMITER LE CHANTIER DE CONSTRUCTION**

---

*Délimiter le chantier de construction.*

---

## **MODULE 5 – ANALYSER LES RISQUES ASSOCIÉS AUX DIFFÉRENTS TYPES DE TRAVAUX**

---

Identifier les dangers associés aux différents types de travaux.

---

Analyser les risques relatifs à la santé et à la sécurité du travail.

---

## **MODULE 6 – SURVEILLER LE CHANTIER DE CONSTRUCTION**

---

*L'inspection du matériel, des équipements et des moyens de protection collective et individuelle.*

---

*Respecter et appliquer les règles de sécurité.*

---

*Utiliser de façon conforme et efficace les équipements de protection individuelle (ÉPI).*

---

## **MODULE 7 – ENQUÊTER SUR LES INCIDENTS, QUASI-ACCIDENTS ET ACCIDENTS SURVENUS SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION ET EN FAIRE LE SUIVI.**

---

*Identifier les causes des incidents, quasi-accidents et accidents.*

---

*Apporter les correctifs à la suite d'un incident, quasi-accident ou accident.*

---

*Informer les intervenants à la suite d'un accident, quasi-accident ou accident.*

---

*Tenir un registre d'accidents.*

---

*Déclarer les accidents à la CNESST.*

---

## **MODULE 8 – ÊTRE PROACTIF AU REGARD DE LA PRÉVENTION SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION**

---

*Implanter des méthodes de travail sécuritaires sur le chantier de construction pour favoriser l'élimination du danger à la source.*

---

## **MODULE 9 – COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION EN TENANT COMPTE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ**

---

*Coordonner les travaux, notamment ceux jugés à risque élevé.*

---

## **MODULE 10 – ASSURER LA FORMATION DES TRAVAILLEURS**

---

Organiser une session d'accueil et de formation pour les nouveaux travailleurs.

---

Organiser des rencontres de planification avec les travailleurs.

---

## **MODULE 11 – CONNAÎTRE LE RÔLE DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS À L'ÉGARD DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ**

---

*Distinguer le rôle des différents intervenants responsables de la santé et de la sécurité sur un chantier.*

---

*Comprendre quand un agent de sécurité est requis sur un chantier de construction.*

---

*Expliquer le rôle et les responsabilités d'un agent de sécurité.*

---

*Découvrir l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP construction).*

---

## **MODULE 12 – METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE PRÉVENTION**

---

*Déterminer les critères d'élaboration d'un programme de prévention.*

---

*Élaborer un programme de prévention adapté aux activités propres au chantier de construction.*

---

*Former un comité de chantier pour la prévention en matière de santé et de sécurité au travail.*

---

## **SECTION - GESTION DES DOSSIERS D'INDEMNISATION**

### **MODULE 1 – CONNAÎTRE LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES**

---

*Expliquer l'objet de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. (LATMP).*

---

*Comprendre le principe d'indemnisation/assurance sans égard à la responsabilité.*

---

*Comprendre les obligations respectives de l'employeur et du travailleur à l'égard de la LATMP.*

---

*Comprendre les mesures prohibées pour l'employeur et les plaintes du travailleur qui en découlent.*

---

*Expliquer les notions de travailleur et d'employeur.*

---

*Expliquer les obligations de premiers secours.*

---

*Expliquer les droits d'accès au dossier pour le travailleur et l'employeur.*

---

## **MODULE 2 – CONNAÎTRE LES PROCÉDURES DE RÉCLAMATION ET LA NOTION D'ADMISSIBILITÉ**

---

*Comprendre la procédure de réclamation à la CNESST pour l'employeur et le travailleur.*

---

*Distinguer les différents types de lésions professionnelles .*

---

*Expliquer la notion de présomption de lésion professionnelle.*

---

*Comprendre les critères d'admissibilité d'une lésion professionnelle psychologique.*

---

## **MODULE 3 – CONNAÎTRE LES RECOURS POSSIBLES**

---

*Comprendre la procédure d'évaluation médicale.*

---

*Comprendre la procédure de révision d'une décision de la CNESST et de recours devant le Tribunal administratif du travail.*

---

## **MODULE 4 – CONNAÎTRE LES RÈGLES RELATIVES À L'IMPUTATION DES COÛTS**

---

*Maîtriser les règles relatives à l'imputation des coûts.*

---

## **MODULE 5 – CONNAÎTRE LES RÈGLES RELATIVES AU RETOUR AU TRAVAIL**

---

*Comprendre l'application du droit de retour au travail.*

---

*Interpréter la notion de travail à durée déterminée et retour au travail.*

---

*Connaître les droits du travailleur de la construction.*

---

*Maîtriser la procédure d'assignation temporaire.*

---

## **MODULE 6 - CONNAÎTRE LES RÈGLES RELATIVES À LA FOURNITURE DES SOINS ET À LA DÉMARCHE MÉDICALE**

---

Maîtriser la notion d'assistance médicale.

---

Comprendre les règles relatives au droit à l'assistance médicale.

---

## **MODULE 7 – CONNAÎTRE LES RÈGLES RELATIVES À L'INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT DU REVENU**

---

*Comprendre la réglementation entourant le jour de la lésion et les 14 jours suivants.*

---

*Comprendre la notion de salaire net.*

---

*Comprendre la notion d'absence pour soins.*

---

*Comprendre la notion de capacité de gains.*

---

*Maîtriser l'indemnité de remplacement du revenu.*

---

## **MODULE 8 – CONNAÎTRE LES AUTRES INDEMNITÉS POSSIBLES**

---

*Connaître l'indemnité pour préjudice corporel.*

---

*Connaître l'indemnité de décès.*

---

## **MODULE 9 -CONNAÎTRE LES RÈGLES RELATIVES À LA RÉADAPTATION**

---

Maîtriser le droit à la réadaptation.

---

Comprendre le pouvoir discrétionnaire de la CNESST.

---

Différencier la réadaptation physique, sociale et professionnelle.

---

Maîtriser le droit de priorité du retour à l'emploi.

---

Comprendre la notion d'emploi convenable.

---

Respecter l'obligation d'accommodement raisonnable.

---

## **SECTION - GESTION DES DOSSIERS D'INDEMNISATION**

### **MODULE 1 – CONNAÎTRE LES RÉGIMES DE TARIFICATION**

---

Différencier les taux de l'unité, taux personnalisé et la tarification rétrospective.

---

### **MODULE 2 – CONNAÎTRE LES MUTUELLES DE PRÉVENTION**

---

*Comprendre ce qu'est une mutuelle de prévention*

---

*Analyser les objectifs d'une participation à une mutuelle et les obligations qui y sont liées.*

---

### **MODULE 3 – CONNAÎTRE LES POUVOIRS DE LA CNESST EN CE QUI CONCERNE LA COTISATION**

---

*Connaître les règles de transfert de la cotisation.*

---

*Comprendre les modalités relatives à l'information sur l'état de conformité et à l'attestation de conformité.*

---

*Se référer au Règlement sur le financement concernant l'utilisation de l'expérience.*

---

### **MODULE 3 – CONNAÎTRE LES POUVOIRS DE LA CNESST EN CE QUI CONCERNE LA COTISATION**

---

*Se référer aux dispositions du Règlement sur le financement concernant le paiement de la cotisation et les versements périodiques.*

---

Maîtriser les dispositions du Règlement sur le financement concernant la déclaration des salaires.

---

Déclarer à la CNESST les salaires versés aux travailleurs.

---

Expliquer la notion de travailleurs auxiliaires.

---

Comprendre les notions d'établissement, de travailleur et de domicile.

---

## **MODULE 5 – CONNAÎTRE LES TYPES DE PROTECTION OBLIGATOIRE ET FACULTATIVE OFFERTS PAR LA CNESST**

---

*Distinguer le travailleur autonome et le travailleur autonome considéré comme travailleur.*

---

## **SECTION - INTÉGRATION DES FEMMES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION**

### **MODULE 1 – CONNAÎTRE LES MESURES FAVORISANT L'INTÉGRATION DES FEMMES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION**

---

*Connaître le programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction.*

---

*Découvrir les mesures favorisant l'intégration des femmes sur un chantier de construction.*

---

### **EXAMENS PRATIQUES**

---

*Simulations d'examens RBQ*

---

---

# NOUS JOINDRE



## Adresse

1250 Boulevard René-Lévesque Ouest  
Suite 2200, Montréal, H3B 4W8



## Téléphone

T. 1 (866) 626-8055



## WWW

[info@formationconstruction.com](mailto:info@formationconstruction.com)  
[www.formationconstruction.com](http://www.formationconstruction.com)

---



**FORMATION**  
CONSTRUCTION